



HAL
open science

Licence Arts

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts. 2016, Université Blaise Pascal - UBP. hceres-02037669

HAL Id: hceres-02037669

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037669>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Arts

- Université Blaise Pascal - UBP

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ de formation : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université Blaise Pascal – UBP

Établissement cohabilité : /

La licence mention *Arts*, intégrée dans l'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres Langues et Sciences humaines de l'Université Blaise Pascal (UBP), forme aux métiers dédiés aux projets culturels, touristiques et de la diffusion du livre et offre un diplôme rendant possible, soit une poursuite d'études en master, soit une insertion professionnelle dans les collectivités territoriales, les associations ou les entreprises privées (accueil, hôtellerie, tourisme ; développement et protection du patrimoine culturel ; documentation, bibliothèque, administration de données). Cette licence est divisée en trois parcours-types : *Culture et patrimoine - Métiers du livre et multimédias*, *Culture et patrimoine - Tourisme*, *Culture et patrimoine - Arts du spectacle*. Sans être à proprement parler « professionnelle », cette licence propose donc des spécialisations relativement autonomes les unes des autres. Les parcours *Métiers du livre et multimédias* et *Tourisme* héritent de mentions préexistant indépendamment. Le troisième parcours, *Arts du spectacle*, n'a été ouvert qu'en 2012. L'ensemble de la formation est implantée au sein de l'Université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand, au sein du département des métiers de la culture qui a été créé en 2008.

Synthèse de l'évaluation

Par son fort ancrage régional la formation participe de la dynamique de promotion régionale et territoriale en intéressant directement les étudiants à la politique de développement de l'attractivité de l'agglomération et de la région Auvergne. Forte de partenariats de proximité réguliers avec les instances culturelles régionales, elle est donc bien ancrée dans le paysage professionnel du territoire par des liens réguliers et fréquents avec les manifestations, les espaces et les personnels de la culture. Elle répond en outre à un réel besoin du terrain et correspond à une représentation positive des métiers de la culture et du patrimoine que se font les jeunes en recherche d'une formation, comme l'attestent les effectifs en hausse ou maintenus.

Cette licence entend explicitement apporter aux étudiants « la polyvalence demandée aux professionnels » grâce à une « formation ouverte et pluridisciplinaire », et son cursus est conforme à cet objectif majeur et aux autres affichés. Une place satisfaisante est d'ailleurs attribuée à l'insertion professionnelle et au projet professionnel de l'étudiant dans le cursus. La distribution des 30 ECTS (crédits européens) semestriels par unité d'enseignement (UE) et à l'intérieur de chaque UE est cohérente, et l'apprentissage du numérique est intégré dans le cursus en tant que matière d'enseignement. Cependant, la première année (L1) n'apparaît pas comme une véritable année d'intégration car, malgré des enseignements généralistes, les étudiants doivent, dès le premier semestre (S1), suivre un enseignement de spécialité lourd puisqu'il capitalise la moitié des crédits du S1 (15 ECTS). De plus, l'orientation des étudiants dès la première année n'est pas justifiée selon des critères à la fois rigoureux et suffisamment diversifiés. Pour les étudiants en réorientation depuis d'autres filières la nature de leur accompagnement spécifique n'est pas précisée.

L'équipe pédagogique est formée d'un nombre restreint d'enseignants qualifiés pour l'enseignement supérieur et de nombreux professeurs certifiés pour l'enseignement secondaire (PRCE) et des agrégés (PRAG), ainsi que de nombreux intervenants professionnels, représentant le nombre important d'associations qui apportent dans le cursus des éléments de découverte du terrain et la connaissance des spécificités des métiers visés. La responsabilité de la mention est confiée à un PRCE documentation, les responsables des parcours sont trois maîtres de conférences (MCF), respectivement d'études cinématographiques, de littérature française et de géographie. L'équipe pédagogique se distingue par son hétérogénéité, justifiée par l'orientation professionnalisante de cette licence. Les effectifs étudiants sont importants et stables, voire en hausse selon les parcours, témoignant de la forte attractivité de la formation. Le suivi des diplômés n'est pas assuré de façon satisfaisante - la dernière enquête datant de 2009. Les résultats de la dernière enquête font toutefois apparaître que la plupart des étudiants poursuivent leurs études en master à l'UBP et dans d'autres universités, ou dans les licences professionnelles du même département.

La veille des étudiants en difficulté est constante et fédérée en partenariat entre enseignants et secrétariats. Composé pour moitié de professionnels des filières concernées par la formation et pour moitié d'enseignants et d'étudiants, le conseil de perfectionnement tire le bilan de l'année écoulée et surveille l'adéquation de la formation à l'évolution des milieux professionnels concernés. Cette licence a une organisation professionnalisante, même si elle est, dans son programme et son fonctionnement, généraliste pour le domaine de référence. La découverte du champ professionnel et des métiers visés par la formation est assurée par des stages. Un stage de quatre semaines se déroule pendant la deuxième année (L2) de licence *Arts*. Cette durée paraît insuffisante pour permettre une réelle immersion des étudiants dans le monde actif. L'on ne peut qu'appuyer la proposition de l'équipe enseignante de l'étendre à six semaines.

La place de l'international paraît importante, si l'on prend en considération les dix-sept établissements d'enseignement supérieur étrangers avec lesquels la licence *Arts* déclare entretenir des partenariats et dans lesquels un certain nombre d'étudiants semblent avoir séjourné ; pour autant, ce cadre établi ne semble pas porter ses fruits : le nombre de semestres Erasmus ou sur conventions est faible comparativement au nombre d'étudiants de la formation, eu égard, notamment, à la restriction imposée aux départs (numerus clausus ; départs tardifs, au cinquième semestre seulement). Les étudiants de la deuxième année de l'option *Tourisme* sont toutefois aidés à passer une partie de leurs études dans des universités européennes par le biais du système de mobilité Erasmus. La licence *Arts* en général reçoit des étudiants européens en mobilité Erasmus.

D'une manière générale, le suivi de l'acquisition des compétences est encore perfectible. L'évaluation des enseignements est assurée en fin de semestre par l'observatoire des études et de la vie professionnelle (OEVP) ; au sein de la formation, hormis le bilan du conseil de perfectionnement et des réunions semestrielles des responsables d'année et des délégués étudiants, il n'est fait mention d'aucun autre processus spécifique d'autoévaluation de la licence.

Points forts :

- Un bon ancrage territorial et une bonne ouverture aux milieux professionnels.
- Une mise en adéquation permanente des objectifs et compétences aux métiers visés.
- Une place satisfaisante attribuée à l'insertion professionnelle et au projet professionnel de l'étudiant dans le cursus.
- Des effectifs importants et stables, voire en hausse selon les parcours, témoignant de la forte attractivité de la formation.

Points faibles :

- Faible place de la recherche (la formation est essentiellement assurée par des enseignants du secondaire).
- Une trop importante spécialisation dès la première année (la L1 n'apparaît pas comme une véritable année d'intégration).
- L'absence des données du suivi réel des diplômés ne permet pas de juger du taux d'intégration dans le monde actif ou du taux de poursuite des études.
- Une faible mobilité internationale.

Recommandations

Eu égard à ce panorama de la formation, il serait souhaitable de mieux solidariser les trois parcours en première année (L1) en augmentant le poids des enseignements généralistes afin de répondre à ce que l'on attend d'une véritable année d'intégration et d'engager une réflexion plus adaptée sur les critères d'orientation dans les parcours dès l'inscription en première année et sur les passerelles en deuxième (L2) et troisième (L3) années, sans nuire à la visée pré-professionnalisante de la formation. Dans l'optique d'une orientation en L3 ou même une poursuite d'études plus techniques dans les disciplines concernées, une collaboration (envisagée) avec la licence professionnelle dédiée à l'image et au son de l'institut universitaire de technologie (IUT) d'Allier conforterait la volonté affichée de la formation en faveur d'apprentissages pratiques. Il serait en outre judicieux de réviser les équilibres de l'équipe pédagogique en nommant des professeurs associés (PAST) notamment (un troisième PAST est espéré dans le parcours *Arts du spectacle*), en allégeant les enseignements de spécialité en L1, et en garantissant une plus grande présence d'enseignants-chercheurs. Même si, en effet, l'intervention de professionnels en contact avec diverses associations et institutions extérieures à l'Université demeure bienvenue, il serait utile que des enseignants-chercheurs interviennent aussi en première année, portée jusqu'à présent uniquement par des PRCE et des PRAG. Du reste, une telle présence garantirait aussi une ouverture à la recherche et, de ce fait, une meilleure préparation aux deuxième et troisième cycles universitaires. En outre, il serait utile d'améliorer le suivi des étudiants ainsi que d'organiser celui des diplômés au sein même de la formation : cela serait

davantage en adéquation avec l'objectif professionnalisant déclaré et permettrait de mieux en définir l'impact réel sur le marché de l'emploi. Enfin, intensifier les départs à l'étranger, les ouvrir également aux S3 et S4 et, d'autre part, accueillir des étudiants étrangers en Erasmus ou sur convention afin de faciliter l'échange conférerait à la formation une véritable ouverture internationale, encore timide actuellement, malgré la mise en place de plusieurs partenariats.

Pour conclure, l'importance et la qualité de cette formation aux plans régional et national est incontestable et elle peut, en se servant de son socle régional fortement marqué comme d'un tremplin, obtenir une véritable visibilité internationale en mettant en valeur la forte spécificité du territoire (et du site) Auvergne. En interne, elle peut plus simplement s'inscrire dans l'environnement des sciences humaines et sociales et de l'UBP en privilégiant les passerelles entre les parcours, au sein de l'UFR et vers d'autres filières de l'UBP ou de l'IUT d'Allier, et en s'ouvrant davantage à la recherche.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La présentation précise et détaillée des objectifs, des compétences et des métiers visés convainc de la cohérence de la formation. L'adéquation des connaissances et des compétences acquises aux métiers visés apparaît comme un objectif essentiel du cursus qui envisage à la fois l'expérience pratique au sein de l'université et le contact avec des partenaires culturels. Les enseignements dispensés sont destinés à transmettre des connaissances théoriques et à créer des compétences pratiques en rapport avec les métiers visés. Dans les enseignements de tronc commun, il est à noter que, dans l'ensemble, l'apprentissage des langues (les langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) et quelques heures en anglais de spécialité) et des outils informatiques occupe une place pertinente dans le cursus. Un accent particulier est mis sur l'apprentissage de l'anglais de spécialité (obligatoire) et d'une deuxième langue au choix, espagnol ou allemand. Ces langues sont censées apporter des outils nécessaires à la communication dans les métiers spécifiques auxquels forment les trois parcours de cette licence. Les étudiants ont aussi la possibilité de passer le certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES).</p> <p>Cependant, la lisibilité du dossier d'autoévaluation est insuffisante : la mention de licence est désignée alternativement <i>Arts</i> et <i>Culture et patrimoines</i>. Afin d'éviter toute imprécision, il semblerait judicieux de distinguer explicitement l'intitulé du domaine (<i>Arts</i> – cf. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : arrêté du 22 janvier 2014, Titre I, art. 3 –) de celui de la mention, <i>Culture et patrimoines</i>, dans la présentation de la licence et dans celle de la certification. Les deux intitulés ont été attribués successivement à la mention suite à l'évolution des instructions ministérielles.</p> <p>De plus, la L1 n'apparaît pas comme une véritable année d'intégration puisque, malgré des enseignements généralistes, les étudiants doivent, dès le S1, suivre un enseignement de spécialité lourd puisqu'il capitalise la moitié des crédits du S1 (15 ECTS). La genèse même de la formation explique probablement une telle distribution. La réflexion sur les enseignements généralistes, du reste, qui paraît bien conduite pour le parcours <i>Arts du spectacle</i>, semble moins assurée dans les deux autres parcours, notamment pour le parcours <i>Tourisme</i>. Il serait donc utile, pour ce parcours <i>Tourisme</i>, d'inverser les UE 10 et 13 en L1 puisque la première est désignée comme participant des enseignements de tronc commun alors qu'elle introduit aux métiers du tourisme, et la seconde comme un enseignement de parcours alors qu'elle traite de l'histoire de l'art antique – qui a priori réfère plutôt à la culture générale.</p>
---	---

<p>Environnement de la formation</p>	<p>La licence mention <i>Arts</i> déploie sa formation en collaboration avec de nombreuses associations du domaine de la culture, du patrimoine et du livre, avec, entre autre, l'agence régionale de développement touristique, le centre régional de formation aux carrières des bibliothèques, l'office de tourisme de la région, les librairies et les maisons d'édition régionales, etc. Des professionnels participent à la formation universitaire.</p> <p>Sa pertinence dans le champ de formation <i>SHS</i> de l'Université Blaise-Pascal est incontestable puisque la mention prend place aux côtés de licences classiques (de géographie, histoire, histoire de l'art), et de licences professionnelles dont, par des enseignements ouverts sur les savoirs et les pratiques de ces diverses disciplines, elle croise en partie les objets d'étude ; des diplômés de cette formation peuvent rejoindre ces licences professionnelles en poursuite d'études. La licence mention <i>Arts</i> répond à un besoin régional de formation dans le domaine de la culture et du patrimoine.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'on constate un besoin encore non satisfait en enseignants qualifiés du domaine des arts. Si les équipes d'enseignants semblent assez équilibrées dans l'ensemble, l'on s'étonne de la présence massive de professionnels hors PAST (15 personnes) en L1 pour le parcours <i>Livre et multimédia</i>, qui assurent 134 heures d'enseignements – dont 60 heures pour le seul « valorisation du patrimoine » pris en charge par le gérant d'une agence de voyages – alors que les enseignants titulaires du département ne prennent en charge que 228 heures d'enseignements. Dans le parcours <i>Arts du spectacle</i> en revanche, 11 professionnels interviennent en L1 mais n'assurent qu'un peu plus d'un cinquième des enseignements là où les enseignants titulaires du département assurent 480 heures. Enfin, le parcours <i>Tourisme</i> fait une moindre place à l'intervention de professionnels extérieurs en L1 qui ne prennent en charge que 8 heures contre 336 heures pour les enseignants titulaires. En L2, dans les trois parcours, le nombre d'heures d'enseignements attribuées aux professionnels extérieurs double, voire triple, celui des enseignants titulaires ; l'équilibre est à peu près rétabli en L3.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs sont en nombre croissant sur l'ensemble du contrat quinquennal. Avec un total de 536 étudiants en 2014-2015, la licence mention <i>Arts</i> a enregistré une augmentation des inscrits de 282 % entre 2010 et 2014, passant, pour la première année, de 96 à 271. Pour juger de l'ensemble, il faut aussi tenir compte de l'appel d'air provoqué par l'ouverture du parcours <i>Arts du spectacle</i> ; les effectifs de la licence ont presque triplé en L1.</p> <p>Le nombre d'admis en L2 est passé de 68 en 2011 à 99 en 2014 et le nombre d'inscrits pédagogiques en L2 est passé, pour la même période, de 60 à 128. Le passage en L2 est un peu inférieur en 2014-2015 dans le parcours <i>Arts du spectacle</i> mais les effectifs se maintiennent correctement au passage en L3. Les effectifs du parcours <i>Tourisme</i> restent à peu près stables dans les trois années et ceux du parcours <i>Métiers du livre</i> sont en tendance haussière en L1 en 2014-2015 après avoir subi une légère dépression l'année précédente. Enfin, le nombre de diplômés de cette licence est relativement constant : 73, 82, 72 et 88 sur les quatre années évaluées.</p> <p>Les diplômés de la licence <i>Arts</i> peuvent poursuivre leurs études dans les masters de la même université (<i>Conduite de projets culturels, Création éditoriale, Aménagement du territoire, Professeur documentaliste/MEEF</i>) ou dans des masters des grandes villes les plus proches. Ils peuvent aussi se présenter aux concours territoriaux ou se faire recruter par les collectivités territoriales ou par les associations partenaires. Les étudiants ayant validé leur deuxième année peuvent continuer leurs études dans l'une des licences professionnelles <i>Guide conférencier</i> et <i>Ressources documentaires et bases de données</i>. Pour autant, l'on ne dispose pas de données chiffrées récentes permettant de confirmer ces possibilités affichées.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Les étudiants sont formés à la recherche documentaire et bibliographique en lien avec le parcours choisi dès le S1. La licence est considérée comme une marche vers les masters UBP <i>Conduite de projets culturels, Création éditoriale générale et de jeunesse</i> et ceux du secteur tourisme. Cependant, le contact des étudiants avec les enseignants-chercheurs rattachés aux laboratoires de recherche CERAMAC (Centre d'études et de recherches appliquées au Massif Central), CHEC (Centre d'histoire espaces et cultures) et CELIS (Centre de recherches sur les littératures et la sociopoétique) de l'UBP demeure comparativement réduit en raison du nombre d'interventions d'enseignants non chercheurs ou de professionnels dès la L1. Les membres de l'équipe pédagogique conduisent leurs recherches dans le cadre de trois laboratoires de l'Université Blaise Pascal, suivant la section scientifique de rattachement de chacun.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation est un élément important de la formation. Des enseignements de culture générale du domaine sont accompagnés d'enseignements de culture appliquée par sous-domaines très précis. Les nombreux intervenants externes, représentant les associations ou les organismes culturels de la région facilitent la découverte du terrain et des enjeux politiques, organisationnels, économiques, sociaux, des métiers de la culture, du livre et du tourisme.</p> <p>Des enseignements de gestion économiques, de notions juridiques sur les droits d'auteur, une formation informatique, l'acquisition poussée de l'anglais et d'une deuxième langue vivante, un atelier de pratique artistique sont les voies privilégiées de la professionnalisation.</p> <p>L'accent mis sur la professionnalisation (une unité d'enseignement (UE) de connaissance du champ professionnel (10 ECTS) et une UE d'insertion professionnelle (5 ECTS) ont été intégrées au cursus, et des professionnels interviennent en nombre dans les cours comme dans les visites de sites) constitue davantage une prise de conscience approfondie des milieux professionnels référant aux disciplines enseignées. En effet, d'une manière générale, les parcours ne prétendent pas suffire à l'insertion professionnelle mais sont présentés comme des seuils vers les concours des écoles professionnelles, les licences professionnelles et les masters. Du reste, afin d'accentuer l'immersion en milieu professionnel, il est envisagé de porter le stage à six semaines (au lieu de quatre actuellement) ; une telle mesure nécessitant d'articuler de façon cohérente le temps allongé du stage aux enseignements.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La seconde année de licence est balisée pour une prise de conscience et une connaissance progressive du monde professionnel.</p> <p>La recherche et la préparation du stage sont réalisées en semestres 3 et 4 (S3, S4) en cohérence avec le projet professionnel de l'étudiant. Un stage de quatre semaines au minimum entre L2 et L3 fait prendre connaissance du terrain. L'étudiant présente et soutient son rapport de stage en S5 devant un jury d'enseignants et de professionnels.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Une enseignante est référente pour les relations internationales de l'ensemble du département qui dispose de 17 conventions partenariales dont quatre extra-européennes (Etats-Unis). Malgré la place occupée par l'enseignement des langues – la proportion en heures d'enseignement pour les langues étrangères correspond à près du tiers de l'ensemble des enseignements – et la volonté d'ouverture à l'international, le nombre de semestres Erasmus ou sur conventions est faible comparativement au nombre d'étudiants de la formation: les séjours sont limités au seul cinquième semestre (S5) pour 10 étudiants du parcours <i>Tourisme</i>, et quatre pour ceux du parcours <i>Arts du spectacle</i> dans une seule université partenaire, Salford-Manchester-School of Arts and media. Les étudiants du parcours <i>Métiers du livre</i> ne semblent pas bénéficier des conventions.</p>

<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'inscription dans la licence <i>Arts</i> est libre. L'intégration des étudiants se fait par le biais de réunions de pré-rentrée et de l'accueil individualisé des étudiants de première année par le directeur d'étude. Les informations sur la licence sont diffusées par le site de l'université et par la participation aux forums organisés par l'académie. Les étudiants de première année peuvent se réorienter à la fin du premier semestre au sein de la mention, si le choix initial ne leur convient pas. Des passerelles vers cette licence sont prévues sous forme de Validation des études supérieures (VES). Des passerelles sont prévues aussi entre la licence <i>Arts</i> et les licences professionnelles <i>Guide conférencier</i> et <i>Ressources documentaires et bases de données</i> du même département des métiers de la culture, que peuvent intégrer les étudiants après leur deuxième année de licence.</p> <p>C'est sur la base des dossiers de l'admission post-bac que le directeur d'études de première année émet un avis sur le parcours-type adapté au profil de l'étudiant. Le poids effectif de cet avis n'est pas expliqué dans la présentation, mais il paraît évident que, malgré l'information et même l'accueil individualisé offerts aux nouveaux étudiants, une telle désignation a priori, nécessitée par la division en parcours dès la première année, peut risquer de limiter la souplesse des choix de l'étudiant ; il faudrait donc veiller à une solide possibilité de réorientation d'un parcours-type à un autre en cours de cursus. Peu de détails sont donnés à ce sujet ; la réorientation ne semble avoir été mise en place que récemment et pour les étudiants sortant de L1 uniquement. Ce premier pas vers le décloisonnement de parcours encore marqués par leur histoire (ils furent mis en place indépendamment les uns des autres et à des dates différentes) ne peut qu'être vivement encouragé afin de garantir une progressive spécialisation jusqu'en troisième année (L3).</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Le cursus comprend des heures de formation à la communication numérique, à la création et à la gestion de sites web, à la gestion de la communauté web, etc. Des supports de cours sont déposés par les enseignants sur la plate-forme numérique. Une réflexion de l'équipe pédagogique est entamée sur le recours aux pédagogies innovantes. La place suffisamment large du numérique dans les enseignements est nécessitée par les contenus de la formation – plus spécifiquement, la place du numérique est présentée comme un aspect important du parcours <i>Métiers du livre</i> qui entend former les étudiants au livre numérique et au multimédia. En L1, une UE « outils informatiques » (5 ECTS) participe du tronc commun. Les étudiants peuvent passer le certificat informatique et internet (C2i) à la fin du deuxième semestre (S2) et font l'apprentissage en deuxième année de logiciels liés à leurs spécialités (image et édition).</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants met l'accent sur l'orientation professionnalisante de la licence, sur l'acquisition de compétences professionnelles. Les unités d'enseignement sont calibrées en nombre de crédits européens de transfert (ECTS). L'évaluation des connaissances et des compétences se fait principalement par le contrôle continu et par la mise en situation professionnelle (travail de groupe, projets pédagogiques en lien avec les manifestations culturelles et artistiques locales, restitutions orales). Les résultats sont validés par des jurys d'enseignants-chercheurs et de professionnels à la fin de chaque session d'examens.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Les objectifs d'enseignement et les modalités de contrôle sont publiés dans un livret à l'intention des étudiants. Les compétences générales et spécifiques à acquérir sont présentées de manière détaillée dans le supplément au diplôme. Une présentation plus synthétique donnerait à ce supplément plus de lisibilité.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Malgré le bouquet de compétences et de métiers des secteurs public ou privé clairement visés par cette formation et l'insistance mise sur son aspect professionnalisant (par des ateliers de pratique artistique, par la préparation – avec une UE consacrée, en lien avec le PPE – et l'évaluation du stage obligatoire en deuxième année (L2), par une immersion en milieu professionnel), le taux réel d'insertion professionnelle n'est pas à jour ni clairement mis en valeur dans sa présentation – cette remarque ne concerne pas le parcours <i>Arts du spectacle</i> de la licence dont 2015 accueille la première vague de diplômés. Le suivi des diplômés n'est pas mis en place au sein même de la</p>

	<p>formation mais est réalisé au niveau de l'Université Blaise Pascal par l'observatoire des études et de la vie professionnelle ; cependant, l'enquête est datée (début 2009) et concerne la licence de l'UFR LLSH en général dont les diplômés étaient presque pour moitié dans la vie active ou en poursuite d'études.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le conseil de perfectionnement est constitué pour moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de délégués étudiants, et pour moitié d'intervenants professionnels. Il se réunit une fois par an, au printemps pour réfléchir à l'évolution des secteurs professionnels visés et à l'évolution à donner à la formation. Les rapporteurs déclarent que le renforcement de l'attractivité de la formation, en lien avec les secteurs d'activité et en vue de la professionnalisation constante des étudiants, est actuellement une préoccupation majeure du conseil, mais aucun dispositif de renforcement n'est présenté.</p>

Observations de l'établissement



OBSERVATIONS SUR LES REMARQUES DU RAPPORT HCERES

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2015-2016 vague B

POUR

LA MENTION DE LICENCE

ARTS

“Une trop importante spécialisation dès la première année (la L1 n’apparaît pas comme une véritable année d’intégration)”.

La spécialisation progressive de la prochaine offre de formation permettra de faciliter l’intégration et les réorientations des étudiants (L1 pluridisciplinaire- L2 mineure/majeure avec des paliers d’orientation S1/S2/S3/S4)

“Faible place de la recherche (la formation est essentiellement assurée par des enseignants du secondaire)”.

Dans le cadre de la future offre de formation, grâce à la spécialisation progressive, la majorité des enseignements de la L1 et de L2 seront assurés par les enseignants chercheurs du département des métiers de la culture et des départements partenaires. Dans cette perspective, la pluridisciplinarité qui caractérise la licence sera renforcée ainsi que l’adossement des enseignements à la recherche.

“Une faible mobilité internationale”

La mobilité internationale est proposée et encouragée à tous les étudiants de la filière mais la plupart justifient leur refus d’y participer par la nécessité de travailler en parallèle de leurs études. Une expérience de mobilité à l’étranger les intéresse mais demeure beaucoup trop coûteuse à leurs yeux. Les bourses Erasmus et le coût de la vie en Angleterre (universités partenaires) constituent un frein.

“Suivi des diplômés”

Sur le suivi des effectifs et la réussite des étudiants, chaque parcours démontre bien une analyse et diverses actions en vue de la réussite des étudiants (tutorat personnalisé enseignant, tutorat étudiant, rôle crucial du DEPA, assemblées paritaires) dans le cadre de l’autoévaluation.

Remarque sur le Parcours Culture et patrimoines – Arts du spectacle:

La collaboration avec l’IUT d’Allier est envisagée mais complexe en raison de la distance géographique qui sépare les deux sites (Clermont-Ferrand/Vichy). L’équipe s’efforcera néanmoins de trouver des passerelles ou des projets collaboratifs entre les deux filières (ex: compléments d’enseignements sur le plan technique et théorique comme en partie expérimentés sur certains cours de culture générale depuis 2013)